

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 29 SEPTEMBRE 2016**

ECLAIRAGE PUBLIC - LOTISSEMENT DES MARONNIERS

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le devis du Syndicat d'Electrification 35 concernant le remplacement des points lumineux, rue de Guilhard pour un montant restant à charge de la commune de 5 967 € TTC.

Après avoir entendu l'exposé, le Conseil Municipal, à l'unanimité émet un avis favorable à la réalisation des travaux aux conditions ci-dessus évoquées

CONVENTION FAUCHAGE AVEC EXPORTATION

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Coglais Communauté Marches de Bretagne a expérimenté depuis 2008, le fauchage des bords de route avec exportation. De nombreux avantages ont été identifiés par rapport à la méthode de fauchage traditionnelle. Le principe d'une généralisation du dispositif a été retenu auprès des communes volontaires pour l'entretien de leurs voies communales.

Afin de pérenniser et développer cette nouvelle pratique, Coglais communauté contribue financièrement à cette opération sous forme de fonds de concours. La commune s'engage de son côté à réaliser ces travaux dans le respect de la commande publique et de critères de développement durable. Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal a délibéré sur le projet d'une convention qui définit toutes les modalités techniques et financières de ce dispositif.

Après avoir entendu l'exposé, le Conseil Municipal, à l'unanimité émet un avis favorable au projet de convention entre Coglais Communauté et la commune concernant le fauchage des bords de voies et chemins communaux avec exportation. La convention d'une durée de 5 ans, pourra être prolongée, sur demande motivée de la commune pour une durée d'un an maximum.

LOTISSEMENT « LA FONTAINE » - vente du lot n° 10

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande d'acquisition du lot 10 du lotissement de la Fontaine.

Le Conseil Municipal délibérant, à l'unanimité, donne son accord à la vente de ce lot aux conditions suivantes :

	Réf.Cad.	surface	Prix de vente TTC	TVA SUR MARGE	MONTANT HT
LOT 10	YB211	568 m ²	31 240.00 €	4 316.69 €	26 923.31 €

La rédaction des actes est confiée à Maître BOUVIER, notaire à Saint-Brice-en-Cogles

MODIFICATION DES STATUTS DE COGLAIS COMMUNAUTE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que par délibération du 7 septembre 2016, le Conseil Communautaire a approuvé la modification des statuts de Coglais Communauté,

modification liée à une harmonisation des compétences avec Antrain Communauté afin de mieux préparer la fusion extension qui sera effective au 1^{er} janvier 2017.

Conformément aux articles du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5211-17, le Conseil Municipal doit se prononcer sur cette modification, dans un délai de 3 mois au maximum. A défaut de délibération dans ce délai, la décision sera réputée favorable.

Après avoir entendu l'exposé, le Conseil Municipal, par 13 voix pour et une abstention émet un avis favorable à la modification de l'article 4 des statuts de Coglais Communauté Marches de Bretagne.

DEVIS ACCESSIBILITE E.R.P.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal sa délibération dans laquelle il avait approuvé le DCE et décidé le lancement de la consultation des entreprises pour les travaux d'accessibilité des ERP 1^{ère} tranche. L'estimation des travaux était de 20 000 € HT. Le rapport d'analyses des offres établi par le cabinet d'architecture Martin, chargé de la maîtrise d'œuvre de ce dossier et présenté ci-après arrête le montant des devis à 17 234.98 € HT.

Après avoir entendu l'exposé, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de réaliser la 1^{ère} tranche de travaux concernant l'accessibilité des ERP et retient les entreprises suivantes :

Lot	Entreprise	Montant HT	Montant TTC
1 - Maçonnerie	DELAMARCHE/GROUSSARD	5 700.00 €	6 840.00 €
2 – Menuiseries	ANGENARD	7 410.00 €	8 892.00 €
3 – Peinture	LEMARIE	1 439.14 €	1 726.96 €
4 – Plomberie	DUPRE	1 455.29 €	1 746.34 €
5 - Electricité	KALEO	1 230.55 €	1 476.66 €
	Total	17 234.98 €	20 681.97 €

DEVIS ACCES DES TERRAINS – de la rue de la gare par la rue des Jonquilles

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal sa décision de créer un accès par la rue des Jonquilles aux terrains situés 28 et 30 rue de la Gare. Plusieurs entreprises ont été consultées pour établir un devis de terrassement. Il est proposé de retenir l'entreprise, économiquement la plus avantageuse, à savoir l'entreprise JOSSET, dont le montant s'élève à 3 300 €HT, soit 3 960 € TTC.

Après avoir entendu l'exposé, le Conseil Municipal, à l'unanimité donne son accord sur ce devis.

DEVIS PASSAGE CAMERA – réseaux rue de la gare

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'avant de réaliser des travaux rue de la Gare, il convient de vérifier l'état du réseau d'assainissement. Plusieurs entreprises ont été consultées. Il est proposé de retenir l'entreprise LEBLANC ENVIRONNEMENT dont le devis, économiquement le plus avantageux, s'élève à 840 € HT.

Après avoir entendu l'exposé, le Conseil Municipal, à l'unanimité donne son accord sur ce devis.